

INGÉNIEURS, CADRES, TECHNICIENS, AGENTS DE MAÎTRISE TOUS CONCERNÉS !



➤ POUR UN STATUT DE L'ENCADREMENT PROTECTEUR

La Commission Fédérale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens des organismes sociaux (COFICT) considère le statut de l'encadrement comme une protection collective, notamment pour briser l'isolement de ces catégories, modifier les rapports sociaux dans l'entreprise et la conception de la hiérarchie.

POUR DES DROITS INDIVIDUELS GARANTIS COLLECTIVEMENT

- Conquérir les conditions de l'exercice d'un management respectueux du travail et des salariés a contrario des nouvelles formes de management dans « l'entreprise libérée » où le management se pratique sans manager.
- Acquérir un vrai droit à la déconnexion.
- Obtenir la régulation de la charge de travail pour un meilleur équilibre vie privée/vie professionnelle.

POUR UNE PROTECTION SOCIALE À 100%

- Droit à une protection sociale qui garantit le maintien du niveau de vie en cas de maladie, de charge de famille, de chômage, d'incapacité de travail, de retraite.
- Pérenniser la cotisation décès de 1.50 % versée par l'employeur au titre de la Prévoyance des Cadres.



POUR LE PAIEMENT & LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS

- Faire reconnaître les diplômes dès la première embauche, dans les conventions collectives quel que soit le statut public ou privé.
- Obtenir l'égalité professionnelle immédiatement entre les femmes et les hommes, notamment en matière de déroulement de carrière et de salaires.
- Ouvrir immédiatement des négociations dans les entreprises et les branches pour :
 - Des augmentations salariales générales au moins égales à l'évolution du plafond de la Sécurité sociale.
 - Un plan de rattrapage salarial pour garantir qu'aucun cadre ne soit rémunéré en-deçà du plafond de la Sécurité sociale (3311 €).

**LA RÉGRESSION SOCIALE
NE SE NÉGOCIE PAS,
ELLE SE COMBAT !**